

**THEMATIC COMPILATION OF RELEVANT INFORMATION SUBMITTED
BY COTE D'IVOIRE**

ARTICLE 13 UNCAC

AWARENESS-RAISING MEASURES AND EDUCATION

COTE D'IVOIRE (THIRTEENTH MEETING)

4. Pour ce qui est de la promotion des outils de sensibilisation, de veille et d'implication de la société civile dans la prévention et la lutte contre la corruption, il est à noter qu'un programme de sensibilisation et d'éducation grand public, orienté vers la mise en place de Comités locaux d'intégrité composés de toutes les strates de la société au plan local chargé de veiller et surveiller l'état de la corruption dans leur localité est actuellement en cours d'exécution. Il existe notamment une plateforme anticorruption constituée de l'ensemble de l'administration décentralisée, des capsules animées destinées au grand public en particulier aux jeunes et aux personnes frappées d'illettrisme.

5. Au titre de l'éducation, deux (02) projets ont été initiés l'organe de prévention de la corruption conformément à l'article 13 de la Convention, dont l'un porte sur **l'introduction de curricula et de modules de formation sur la lutte contre la corruption dans le système éducatif ivoirien** et l'autre sur **la réalisation et la diffusion de dessins et films animés** sur la corruption et les infractions assimilées sur les antennes de la télévision nationale ivoirienne et les réseaux sociaux.

5.1. Ainsi, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (**HABG**) a initié l'introduction de curricula sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans les programmes d'enseignement du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement technique et de modules de formation dans l'enseignement supérieur et les écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat.

5.2. A la demande de Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (**HABG**), les structures et Ministères techniques concernés ont désigné des experts en pédagogie, à l'effet d'élaborer des curricula et modules de formation adaptés à chaque niveau d'étude. Il s'agit : du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), de l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), de l'Ecole Nationale de Police (ENP) et de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ).

5.3. Ce projet vise à inculquer aux apprenants des comportements d'intégrité, de transparence et de responsabilité, dans tous les niveaux et ordres d'enseignement. A ce jour, plusieurs documents ont été élaborés

✓ Pour les cycles de la Maternelle, du Primaire, du Secondaire général, ainsi que ceux du CAP, du BEP et du BT de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle notamment les attentes et profils de sortie, les compétences, les thèmes et les leçons, les programmes éducatifs les guides d'exécution des programmes éducatifs, les cahiers d'activités ou d'exercices, les fiches de leçons et les grilles d'observation.

✓ Pour l'Enseignement supérieur et les Ecoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat notamment les profils de sortie et les compétences, les modules avec les syllabus et les manuels pour l'enseignant de Licence 1, Licence 2, Licence 3, Master 1, Cycle Moyen, Cycle Moyen Supérieur et Cycle Supérieur ; les guides d'exécution des programmes à l'usage des enseignants des universités et des écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat ; les cas illustratifs et les cas pratiques.

Par ailleurs, des images sont réalisés pour illustrer les différents manuels élaborés.

Phase d'expérimentation et de généralisation de l'enseignement :

La phase d'expérimentation du projet a déjà commencé pour les Ecoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat telles que l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ) et l'Ecole de la Magistrature.

Au niveau de l'Enseignement supérieur, les modules suivront la procédure en vigueur, avant leur implémentation.

En ce qui concerne les cycles de la Maternelle, du Secondaire général, de l'enseignement Technique et de la formation Professionnelle, la phase d'expérimentation pourrait se faire en septembre 2022, après validation des documents par les Ministères techniques concernés. Les grilles d'observation rédigées serviront à évaluer la formation dispensée, en vue d'apporter des corrections à l'ensemble des documents produits.

La généralisation de l'enseignement sur la lutte contre la corruption pourra être envisagée au cours de la rentrée scolaire de septembre 2023. Elle pourrait être une discipline à part entière

6. Par ailleurs, pour l'éducation du grand public, la Côte d'Ivoire conduit une initiative pilotée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, de diffusion de films animés à l'intention des populations plus particulièrement les jeunes et les adultes frappés d'illettrisme.

Ainsi, une série animée **dénommée « La Famille ZONNETT »**, a été réalisée. Elle traite de la problématique de la corruption sous diverses manifestations au sein de la population mettant en situation réelle des cas de corruption et infractions assimilées. L'objectif de cette initiative est de faire connaître aux populations les actes de corruption, afin qu'elle s'implique davantage dans la prévention et la lutte contre ce fléau en l'évitant et en le dénonçant. La diffusion se fera sur les médias classiques et les réseaux sociaux.⁶

6.1. A ce jour, 13 capsules animées ont été produites sur un ensemble de 26. Il s'agit de films éducatifs de moins de cinq (05) minutes teintées d'humour et pouvant captiver facilement l'attention des jeunes et des adultes. Ces capsules portent, entre autres, sur les sujets suivants:

- la présentation de l'organe en charge de la lutte et la corruption et les infractions assimilées, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance(HABG);
- les modes de saisine de la HABG;
- la concussion dans le recouvrement des impôts;
- la corruption dans la passation des marchés publics ;

- la corruption en milieu scolaire;
- le harcèlement moral ;
- les actes de corruption dans les secteurs de la Construction, de la Sécurité, des Impôts et en milieu scolaire.

6.2. Le lancement des capsules est prévu pour la première quinzaine de juillet 2022. Les capsules seront diffusées sur les antennes de la chaîne de télévision publique RTI et les réseaux sociaux.